



Assemblée générale
Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

A/49/160
S/1994/570
13 mai 1994

ORIGINAL : FRANÇAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Quarante-neuvième session
Point 72 de la liste préliminaire*
MAINTIEN DE LA SÉCURITÉ INTERNATIONALE

CONSEIL DE SÉCURITÉ
Quarante-neuvième année

Lettre datée du 9 mai 1994, adressée au Secrétaire général par
le Représentant permanent du Cambodge auprès de l'Organisation
des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous transmettre ci-joint le message télécopié que
S. M. Norodom Sihanouk, Roi du Cambodge, a bien voulu vous adresser le
7 mai 1994 (voir annexe).

Je vous saurais gré de bien vouloir faire circuler la présente lettre et
son annexe comme document officiel de l'Assemblée générale, au titre du point 72
de la liste préliminaire, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur extraordinaire
et plénipotentiaire,

Représentant permanent

(Signé) SISOWATH Sirirath

* A/49/50/Rev.1.

ANNEXE

Lettre datée du 7 mai 1994, adressée au Secrétaire général
par le Roi du Cambodge

Ces dernières semaines, la situation au sein du Cambodge s'est dangereusement dégradée. Des engagements militaires de plus en plus violents et meurtriers opposent les Forces armées royales khmères à des éléments armés de la partie du Kampuchea démocratique (Khmers rouges).

Ce développement des hostilités a de graves conséquences, tant par les dégâts matériels qu'il entraîne, villes et villages bombardés et incendiés, récoltes pillées ou anéanties, routes, ponts et chemins de fer détruits après avoir été reconstruits, pose de nouvelles mines, etc., que par des pertes en vies humaines, un nombre croissant de blessés graves, etc.

Des dizaines de milliers d'habitants en détresse sont condamnés à fuir les zones de combats et viennent grossir les rangs des réfugiés rapatriés par le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés et qui demeurent encore, à plus de 84 %, sous "perfusion" de l'aide alimentaire mondiale.

L'extension de l'insécurité met en péril l'existence même de nos amis étrangers, dont plusieurs ont été rançonnés ou pris en otage. Certaines ambassades ont appelé au repli sur Phnom Penh des membres des organisations non gouvernementales ou autres associations oeuvrant dans les régions menacées ou à risques.

C'est en vain que, de mon lit d'hôpital à Beijing, puis dès mon retour au Cambodge, j'ai multiplié les appels solennels au cessez-le-feu, puis proposé une table ronde de la paix et de la réconciliation nationale, en terrain neutre, du 2 au 7 mai 1994.

Le Gouvernement royal du Cambodge a répondu favorablement à ces propositions. La partie du Kampuchea démocratique (Khmers rouges) a confirmé son accord sur le principe, mais pose encore des conditions.

Compte tenu des pouvoirs limités qui me sont conférés par la Constitution, j'estime avoir entrepris le maximum pour mettre un terme à ce conflit qui n'a que trop duré, met en danger la vie, voire la simple survie de centaines de milliers de mes compatriotes, civils innocents, compromet les efforts réalisés par la communauté internationale pour pourvoir à la réhabilitation et à la reconstruction du Cambodge et fait, une fois de plus, peser la grave menace d'une partition réelle de mon pays et son acheminement vers la mort en tant qu'État et nation.

Cette montée des périls, qui risque de remettre en cause le fragile équilibre laborieusement élaboré dans notre région sud-est asiatique, m'amène à solliciter vos conseils et avis au regard des stipulations des Accords de Paris et des responsabilités particulières de l'Organisation des Nations Unies dans leur mise en oeuvre et leur application.

(Signé) Norodom SIHANOUK
